

Plan d'action

Plan de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil

Adopté le 12 juillet 2005



longueuil



*Ce papier contient 50 % de fibres recyclées,
dont 15 % de fibres de postconsommation*

Table des matières

Préambule _____	4
Axe 1 - L'accessibilité aux ressources _____	5
Axe 2 - Le soutien à la vie communautaire _____	20
Axe 3 - Le développement et le redéveloppement des milieux de vie _____	23
Axe 4 - L'information, la promotion et la sensibilisation _____	30
Axe 5 - Le réseautage, la concertation et le partenariat _____	38
Axe 6 - La participation citoyenne _____	44
Liste des sigles et acronymes _____	47

Préambule

Rappelons que le plan de développement social et communautaire s'articule autour **des six axes d'intervention** suivants :

- L'accessibilité aux ressources
- Le soutien à la vie communautaire
- Le développement et le redéveloppement des milieux de vie
- L'information, la promotion et la sensibilisation
- Le réseautage, la concertation et le partenariat
- La participation citoyenne

Les problématiques, formulées sous forme d'un ou plusieurs constats, les objectifs et les actions proposés sont identifiés et regroupés d'abord en fonction des **axes d'intervention** puis présentés par **champ d'activité**, au nombre de sept :

- La sécurité alimentaire
- Le logement
- Le transport collectif des personnes
- La sécurité des personnes et des biens
- La vie sociale et communautaire
- La lutte à l'exclusion sociale
- L'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique

Vue d'ensemble de la dynamique de présentation du plan

AXE D'INTERVENTION (1, 2, 3, 4, 5, 6)		Rôle de la municipalité Leader ★ Partenaire ■ Facilitatrice ●
Champ d'intervention		
CONSTAT(S)	Énoncé	
Objectif	Énoncé	
Action	♦ Énoncé	★

Les trois grands rôles de la municipalité

La municipalité peut intervenir en développement social et communautaire en endossant trois grands rôles :

- ★ La Ville peut intervenir comme **leader (★)** soit en initiant, soit en assumant la responsabilité et la coordination d'actions et de mesures, dans les domaines relevant juridiquement de ses compétences, obligations et pouvoirs.
- La Ville peut intervenir comme **partenaire (■)** avec d'autres intervenants en participant à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ses compétences, obligations et pouvoirs et qui visent la recherche de solutions à des problématiques vécues par des citoyens et citoyennes.
- La Ville peut intervenir en tant que **facilitatrice (●)** en soutenant l'intervention d'organismes ou de regroupements d'organismes communautaires du milieu qui s'engagent dans le développement d'actions de mobilisation des communautés ou de mesures visant à enrichir les conditions de vie des citoyens et citoyennes.

Enfin, plusieurs documents complémentaires ont été rédigés ou colligés par les différents chantiers de travail. Ces documents sont disponibles et annexés aux rapports originaux des chantiers.

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES**La sécurité alimentaire**

CONSTAT Le nombre d'intervenants du premier niveau d'intervention ¹ semble suffisant pour répondre aux besoins de la population. Il peut cependant y avoir des problèmes relatifs aux horaires d'ouverture (variables d'un endroit à l'autre, particulièrement le soir, la fin de semaine ou pendant les vacances estivales) ou en rapport au transport des produits ou des personnes vers les lieux de distribution.

N.B. : Ce constat et les objectifs en découlant ont été jugés prioritaires par le champ d'activité *sécurité alimentaire*

Objectifs Dresser le portrait municipal des ressources et catégoriser l'intervention des acteurs ●
Favoriser la concertation entre les acteurs ●

CONSTAT Il se présente divers problèmes reliés à l'approvisionnement (distribution-organismes et organismes-clients) : ligne de froid, transport (denrées et personnes), critères d'accréditation, lieu d'entreposage, etc.

Objectif Soutenir la distribution des denrées, particulièrement de la distribution vers les organismes et en fonction du manque d'espace d'entreposage

Actions

- ◆ Apporter un soutien technique en mettant des ressources à la disposition des organismes pour assurer le transport et la ligne de froid des denrées ●
- ◆ Dresser l'inventaire des besoins des organismes et des bénéficiaires et ajuster le soutien de la Ville en conséquence ●

Objectifs Reconnaître et soutenir les organismes impliqués dans la distribution des denrées aux citoyens et citoyennes ●

Promouvoir la concertation entre les organismes du premier niveau d'intervention et les banques alimentaires du territoire ●

Soutenir les organismes dans la gestion des denrées périssables ●

Actions

- ◆ Apporter un soutien technique en matière de transport pour la récupération des matières à composter vers les jardins communautaires locaux ●
- ◆ Favoriser la mise en place de solutions de rechange (ex. : jardins) en collaboration avec les organismes communautaires du milieu. La Ville pourrait agir en facilitant l'accès et l'aménagement de lieux potentiels en collaboration avec d'autres instances (ex. : commission scolaire) ●

¹ L'intervention en sécurité alimentaire réfère à trois niveaux :

- Le p □ dans certains cas.

- L □

. Elle se traduit par des solutions de remplacement au dépannage : activités de cuisine collective, de jardin communautaire ou collectif, de groupe d'achat, d'aide à la préparation de budget, de service de repas, etc.

- Le troisième niveau touche les situations de prévention, de promotion et d'éducation qui visent à intervenir en amont.

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	La réorganisation des paroisses a un impact sur les services du <i>premier niveau</i> d'intervention ¹.	
Objectif	Évaluer les impacts de la réorganisation des paroisses sur les services	
Action	♦ <i>Participer aux initiatives du milieu qui vont dans ce sens</i>	●
Objectif	Actualiser et évaluer le portrait municipal des ressources, à la suite de la réorganisation des paroisses	
Action	♦ <i>Mettre à jour le portrait municipal des ressources</i>	●
CONSTAT	Il y a méconnaissance des calendriers et horaires d'ouverture des services de <i>deuxième niveau</i> ¹.	
Objectif	Dresser un portrait municipal des ressources et catégoriser l'intervention des acteurs	●
CONSTAT	Le vieillissement de la population, une tendance lourde, permet d'anticiper des besoins grandissants en matière de sécurité alimentaire (isolement, malnutrition, accès aux aliments, méconnaissance alimentaire).	
Objectif	Étendre les meilleures pratiques à l'ensemble des arrondissements (ex. : Petite cuillère, Popote roulante, Être dans son assiette)	●
Objectif	Consolider et soutenir les projets existants pour les rendre accessibles à tous les arrondissements (épicerie collective, causerie dégustation, popote en valise, cuisine collective, ...) (PRIORITÉ DE L'AXE 1 en sécurité alimentaire)	●
Objectif	Développer des stratégies promotionnelles de façon à rendre les services accessibles aux personnes vieillissantes	
Actions	♦ <i>Via les outils d'information de la Ville</i>	●
	♦ <i>Via les outils d'information du CSSS</i>	●
CONSTAT	Il y a une population non rejointe ou qui a de la difficulté à trouver rapidement la ressource en mesure de l'aider.	
Objectif	Faire du Centre de santé et de services sociaux la principale porte d'entrée pour la référence en sécurité alimentaire et répertorier l'ensemble des ressources du milieu	●

¹ L'intervention en sécurité alimentaire réfère à trois niveaux :

- Le p □ dans certains cas.

- L □

. Elle se traduit par des solutions de remplacement au dépannage : activités de cuisine collective, de jardin communautaire ou collectif, de groupe d'achat, d'aide à la préparation de budget, de service de repas, etc.

- Le troisième niveau touche les situations de prévention, de promotion et d'éducation qui visent à intervenir en amont.

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	Certains enfants ne dînent pas ou ne se nourrissent pas adéquatement en raison des coûts ou du contingentement des services de garde, de l'éloignement de la résidence et de l'absence des parents à l'heure des repas.	
Objectif	Mettre sur pied un comité de travail regroupant les partenaires concernés pour réfléchir à cette question préoccupante	●
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire un lien avec le champ d'activité transport collectif des personnes à ce sujet 	
Objectif	Promouvoir l'intervention des organismes du milieu qui offrent des services de dîner par le biais des outils d'information municipaux, scolaires, et autres	●
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer des partenariats, au besoin, en utilisant les ressources du milieu 	●
Objectif	Soutenir les initiatives du milieu qui ont pour but d'agir sur ces situations	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rentabiliser l'utilisation des locaux communautaires qui pourraient être utilisés à cette fin, à proximité des écoles ◆ Rentabiliser l'utilisation des équipements déjà disponibles dans les écoles en vue des dîners 	● ●

Le logement

CONSTAT	Il y a eu retrait, en 1993, de la participation du gouvernement fédéral dans la construction de nouveaux logements de type HLM. Au début des années 2000, d'autres programmes furent créés pour la construction de logements à prix abordable. Le nombre d'unités de logement prévu dans ces programmes n'est pas suffisant pour faire face à la forte demande de logements locatifs à prix accessible. De plus, les paramètres financiers et administratifs de ces programmes accentuent la difficulté de réalisation de projets. Il y a pénurie de logements pour les ménages à faible et à modeste revenu.	
Objectif	Sensibiliser la population et les différents paliers gouvernementaux à la situation précaire des ménages qu'engendre le manque de logements à prix accessible	■
Objectif	Réviser les programmes de développement existants afin qu'ils répondent mieux aux besoins du milieu	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser des programmes comprenant des unités pour répondre à la capacité de payer des ménages à faible et à modeste revenu ◆ Sensibiliser les instances supérieures en matière de logements sociaux 	■ ●

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	La détection des logements insalubres et non sécuritaires ne se fait que sur réception de plaintes. Plusieurs arrondissements ne possèdent pas de réglementation leur permettant d'agir convenablement en rapport à la salubrité et la sécurité des logements.	
	N.B. : Constat et objectifs partagés par le champ d'activité aménagement urbain, environnement et hygiène publique	
Objectif	Adopter une réglementation uniforme pour les arrondissements leur permettant d'avoir l'autorité légale d'inspecter et de condamner des logements n'offrant pas une salubrité et/ou une sécurité adéquate	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Se doter d'un code du logement et d'un règlement spécifique</i> ★ ◆ <i>Sensibiliser les locataires à avoir recours à la Régie du logement</i> ★ ◆ <i>Mettre en place un gestionnaire de plaintes en concertation avec le milieu</i> ★ ◆ <i>Élaborer un protocole administratif afin de définir les rôles et responsabilités Ville/arrondissements/Régie du logement/Direction de la santé publique /Société d'habitation du Québec</i> ★ 	
Objectif	Améliorer les anciens quartiers	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Élaborer un programme de revitalisation des quartiers anciens en adaptant les conditions d'admissibilité pour permettre, aussi, à des propriétaires à faible et à modeste revenu d'en bénéficier</i> ★ ◆ <i>Embaucher, au besoin, des inspecteurs additionnels</i> ★ 	
CONSTAT	La hausse des loyers des dernières années fut plus forte que la hausse des revenus des ménages locataires, accentuant la difficulté d'accéder à un logement adéquat. Les paramètres du programme provincial « Allocation au logement » ne se sont pas adaptés à la nouvelle réalité du marché immobilier locatif.	
Objectif	Sous réserve du maintien des autres programmes existants, sensibiliser le gouvernement provincial à la nécessité d'augmenter l'enveloppe globale de ce programme afin d'indexer les paramètres et les sommes versées dans le cadre du programme « Allocation au logement » et de la nécessité d'élargir ce programme aux personnes seules et aux couples âgés de moins de 55 ans. ●	
Objectif	Sensibiliser les locataires à leurs droits en matière de contestation des avis d'augmentation de loyer	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Représentation auprès de la Régie pour informer les locataires de leurs droits</i> ● 	
Objectif	Mettre en place un centre permanent d'hébergement temporaire ★	

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES**Le transport collectif des personnes**

CONSTAT Le coût du transport en commun est élevé pour les personnes à faible revenu. Le tarif comptant du RTL est élevé pour un passage simple.

Objectif Favoriser une prise de position municipale, en appui aux clientèles à faible revenu, à l'encontre du désengagement de l'État ●

Objectif Examiner diverses mesures tarifaires incitatives pour les clientèles à faible revenu (familles, étudiants, personnes âgées, etc.)

- Actions
- ◆ Identifier les mesures d'appui les plus appropriées y compris les mesures tarifaires ■
 - ◆ Évaluer l'efficacité et le coût de ces mesures ■
 - ◆ Identifier les sources de financement pour compenser le manque à gagner des mesures ■
 - ◆ Rechercher des partenariats auprès d'établissements scolaires majeurs ■
 - ◆ Proposer les solutions les plus efficaces et efficientes ■
 - ◆ Évaluer des projets où des mesures tarifaires incitatives ont été mises en œuvre (ex. : Université de Sherbrooke) ■

CONSTAT L'accès au transport en commun régulier présente des difficultés pour les personnes à mobilité réduite (PMR), c'est-à-dire : « Toute personne qui, de façon permanente ou temporaire, présente des difficultés de mobilité et qui utilise ou non des accessoires tels que : canne, béquille, fauteuil roulant ou marchette. Toute personne qui, par l'utilisation d'une poussette d'enfant ou tout autre accessoire à roulement, se voit limitée dans ses déplacements par des barrières architecturales. » Source : Ville de Victoriaville, Politique d'accessibilité universelle, 1999

Objectif Identifier des moyens ainsi que des mesures de remplacement pour faciliter l'accès à ces clientèles au transport en commun régulier

- Actions
- ◆ Préciser la nature des difficultés vécues par chacune des clientèles ■
 - ◆ Rechercher des solutions pour améliorer l'accessibilité à bord des autobus existants ■
 - ◆ Examiner d'autres modes de transport pour ces personnes ■
 - ◆ Évaluer les solutions relativement à la faisabilité et aux coûts ■
 - ◆ Proposer les solutions les plus efficaces et efficientes ■

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	La fréquence de service est insuffisante, en particulier en dehors des heures de pointe et les fins de semaine.	
Objectif	Examiner les besoins des usagers et proposer des améliorations de service	■
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les périodes et les heures de la journée durant lesquelles le niveau de service est insuffisant ◆ Préciser les besoins des usagers (heures et fréquence de service) ◆ Évaluer la clientèle potentielle et les coûts ◆ Proposer des ajustements de service 	■ ■ ■ ■
CONSTAT	Il est difficile de se déplacer directement vers certains pôles d'activités importants à Longueuil. Il y a obligation de correspondre au terminus Longueuil pour plusieurs circuits.	
Objectif	Examiner les besoins des usagers et proposer des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activités	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les pôles d'activités ◆ Préciser les besoins des usagers (origines, motifs, heures de déplacement) ◆ Rechercher des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activités ◆ Évaluer la clientèle potentielle et les coûts ◆ Proposer des modifications de trajets et/ou d'horaires 	■ ■ ■ ■ ■
CONSTAT	Il est difficile de se déplacer vers certains pôles extérieurs à Longueuil (est et ouest de Montréal, Varennes, Sainte-Julie, La Prairie, etc.).	
Objectif	Examiner les besoins des usagers et proposer des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activités.	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les pôles d'activités ◆ Préciser les besoins des usagers (origines, motifs, heures de déplacement) ◆ Rechercher des solutions pour faciliter la desserte vers ces pôles d'activités ◆ Évaluer la clientèle potentielle et les coûts ◆ Proposer des modifications de trajets et/ou d'horaires 	■ ■ ■ ■ ■

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	Il manque d'abribus et les aménagements connexes sont déficients (trottoirs, bancs, poubelles, horaires, etc.) à certains arrêts et terminus. Certains usagers transportant avec eux leurs objets personnels manquent de civisme.	
Objectif	Identifier les déficiences et proposer des améliorations pour le confort des usagers	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les arrêts où les aménagements sont déficients ◆ Identifier les améliorations à apporter à ces arrêts ◆ Évaluer la clientèle potentielle à ces arrêts ainsi que les coûts des améliorations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■
Objectif	Examiner diverses mesures visant à améliorer la circulation et le niveau de confort des usagers à bord des autobus telles que : - espaces de rangement à bord des autobus pour les objets volumineux tels que : bagages, sacs à dos, paquets, valises; - réglementation plus restrictive quant aux objets pouvant être transportés à bord des autobus; - campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population sur le civisme et la tolérance.	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les objets causant les plus grands inconforts pour la clientèle ◆ Rechercher et évaluer les solutions possibles pour améliorer la circulation et le niveau de confort des usagers (réglementation, aménagement, information, etc.) ◆ Évaluer l'efficacité et le coût de ces mesures ◆ Proposer les solutions les plus efficaces et efficientes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■
CONSTAT	La répartition des appels du transport adapté pose plusieurs difficultés (réservations, gestion des retards et des modifications de service).	
Objectif	Compléter l'implantation du nouveau système de gestion et de répartition du transport adapté au RTL	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre au point le nouveau système de gestion et de répartition ◆ S'assurer que les problèmes soient réglés ◆ Consulter les usagers et les organismes regroupant des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■
CONSTAT	Il se présente des difficultés liées au contrôle de la qualité des services du transport adapté fournis par le RTL en sous-traitance.	
Objectif	S'assurer que le contrat de service entre le RTL et les transporteurs « minibus » ou « taxi » respecte les normes du RTL et garantisse la qualité du service en matière de sécurité de la clientèle, d'âge des véhicules et de formation des chauffeurs	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Préciser les normes de qualité concernant la sécurité de la clientèle, l'âge des véhicules et la formation des chauffeurs ◆ Revoir les contrats en fonction de ces normes ◆ Élaborer et mettre en œuvre un processus de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	Non-utilisation des autobus à plancher surbaissé du réseau de transport régulier pour la clientèle en fauteuil roulant.	
Objectif	Dresser un inventaire des expériences existantes, identifier les bénéfices et les contraintes de cette solution pour la clientèle, sonder la clientèle en fauteuil roulant	■
Objectif	Mettre en œuvre un projet-pilote afin d'expérimenter l'utilisation de ces autobus et les rendre accessibles aux personnes en fauteuil roulant	■
Objectif	Identifier les travaux à réaliser sur les infrastructures et les véhicules	■
Objectif	Évaluer les bénéfices et les impacts du déploiement d'une telle mesure à l'ensemble du réseau d'autobus	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Faire le bilan des expériences existantes (Montréal, Vancouver et autres)</i> ◆ <i>Identifier les bénéfices et les contraintes de cette solution</i> ◆ <i>Sonder la clientèle en fauteuil roulant afin d'identifier ses besoins et ses attentes</i> ◆ <i>Parallèlement aux points précédents, réaliser des tests à bord des autobus (dimensions et aménagement de la zone, manœuvres montée/descente, circulation, dispositifs de sécurité, etc.)</i> ◆ <i>Choisir une ligne appropriée sur une artère importante où sont situés des établissements de santé (ex. : boulevard Taschereau) et mettre en œuvre le projet-pilote</i> ◆ <i>Évaluer et faire le bilan du projet-pilote</i> ◆ <i>Identifier les travaux à réaliser sur les infrastructures et les véhicules</i> ◆ <i>Évaluer les impacts du transport et les bénéfices/coûts du déploiement d'une telle mesure à l'ensemble du réseau</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
CONSTAT	La clientèle en fauteuil roulant n'a pas accès aux trains de banlieue de l'AMT.	
Objectif	Permettre l'embarquement aux personnes en fauteuil roulant à la gare de Saint-Lambert, aux autres gares sur le territoire de la Montérégie et s'assurer que les aménagements requis soient disponibles sur l'ensemble du réseau	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Finaliser l'implantation du projet-pilote aux gares de train de Deux-Montagnes.</i> ◆ <i>Identifier les travaux à réaliser et acquérir les équipements nécessaires (lève-personne) pour l'embarquement à la gare de Saint-Lambert, aux autres gares sur le territoire de la Montérégie et sur l'ensemble du réseau</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■
CONSTAT	Les embarcadères sont inexistantes ou éloignés de certains sites fréquentés par la clientèle du transport adapté.	
Objectif	Identifier les déficiences et proposer des actions pour améliorer l'accès des usagers	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Identifier les sites où les embarcadères sont déficients ou trop éloignés</i> ◆ <i>Rechercher des sites plus appropriés</i> ◆ <i>Identifier les améliorations à effectuer</i> ◆ <i>Évaluer la clientèle potentielle à ces arrêts ainsi que les coûts des améliorations</i> ◆ <i>Proposer des améliorations</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	Certains organismes de transport adapté (OTA) des MRC de la Montérégie ne participent pas au projet d'élargissement des déplacements métropolitains aux couronnes nord et sud mis en place par l'AMT. Le projet poursuit les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux usagers du transport adapté d'effectuer des déplacements métropolitains sur l'ensemble du territoire de l'AMT; • Favoriser les échanges entre les organismes de transport et ainsi améliorer l'efficacité des opérations pour répondre à la demande des usagers.
Objectif	Promouvoir le projet de l'AMT pour assurer une gestion plus efficace des déplacements sur son territoire
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser les représentants des organismes et sociétés desservant le territoire de l'AMT ■ ◆ Sensibiliser les représentants de la CMM et de la CRÉ de Longueuil ■ ◆ Favoriser une réduction globale des coûts et un partage des frais entre les organismes de transport adapté (OTA), les organismes et les sociétés desservant le territoire de l'AMT ■
CONSTAT	Une diminution du nombre de détaillants vendant des titres de transport adapté. Les points de vente sont non adaptés et présentent des difficultés d'accès aux personnes en fauteuil roulant.
Objectif	Analyser les facteurs qui contribuent à la réduction de l'offre de service et à la non-adaptation physique des points de vente
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyser l'étendue du réseau de points de vente accessibles ■ ◆ Identifier les points de vente non accessibles ■ ◆ Évaluer la clientèle potentielle à ces points de vente ■ ◆ Identifier les améliorations à effectuer en collaboration avec les propriétaires des points de vente ■ ◆ Adapter prioritairement les points de vente non accessibles (ex. : Saint-Bruno) ■
CONSTAT	La desserte territoriale et le niveau de service (heures et fréquence) du transport adapté sont moindres à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville que sur le reste du territoire de la Ville de Longueuil. <ul style="list-style-type: none"> • Service avec horaire limité de 11 h à 14 h et seulement pour les destinations suivantes : Métro de Longueuil et territoire de Belœil. • Pas de service le soir et la fin de semaine.
	N.B. : Comme l'objectif qui suit a été atteint en 2005, le constat qui précède est dorénavant caduc.
Objectif	Ajuster la desserte et le niveau de service du transport adapté à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au même niveau que le territoire de la Ville de Longueuil (RTL)
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Évaluer les impacts et les coûts d'élargir la desserte et de normaliser le service sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ■ ◆ Rechercher un financement additionnel auprès du MTQ et de la Ville de Longueuil ■ ◆ Uniformiser la desserte et le service normalisé sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ■

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	La tarification de la carte mensuelle est plus élevée pour les clients du transport adapté de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville allant en direction de Belœil, McMasterville et autres villes du territoire du CITVR (zone 6). • Tarif du laissez-passer mensuel plus élevé (149 \$ TRAM 6 vs 76 \$ local 2 zones CITVR, 68 \$ local RTL).	
Objectif	Rechercher une tarification mensuelle moins élevée et plus équitable pour la clientèle du transport adapté de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	■
Objectif	Examiner avec l'AMT la possibilité d'émettre un titre mensuel <i>Saint-Bruno-de-Montarville – couronne sud</i>	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Examiner avec l'AMT la possibilité d'émettre un titre mensuel <i>Saint-Bruno-de-Montarville – couronne sud</i> pour la clientèle du transport adapté ◆ Évaluer les impacts de cette nouvelle tarification ◆ Proposer une solution 	■ ■ ■
CONSTAT	La fréquence de service est insuffisante, notamment en période de pointe et les fins de semaine.	
Objectif	Examiner les périodes et les heures de la journée où le niveau de service est insuffisant et envisager la possibilité d'augmenter le nombre de minibus en circulation	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les périodes et les heures de la journée où le niveau de service est insuffisant ◆ Préciser les besoins des usagers (heures et fréquence de service) ◆ Évaluer la clientèle potentielle et les coûts ◆ Proposer des ajustements de service 	■ ■ ■ ■
CONSTAT	Il y a une insuffisance de taxis adaptés pour la clientèle en fauteuil roulant. Parallèlement à ce constat, on note la non-utilisation des budgets disponibles pour la conversion des taxis (19 000 \$ provenant du MTQ par véhicule).	
Objectif	Inciter le sous-traitant à accroître le nombre de véhicules adaptés en bénéficiant du programme de subvention du MTQ	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promouvoir le programme de subvention du MTQ auprès du sous-traitant et des propriétaires des véhicules taxis ◆ Nombre de véhicules adaptés en bénéficiant du programme de subvention du MTQ 	■ ■
CONSTAT	Les services de transport bénévole et communautaire n'ont pas d'accès direct à un débarcadère. Les chauffeurs bénévoles reçoivent des contraventions.	
Objectif	Aménager des espaces réservés au transport bénévole et médical (Métro Longueuil et établissements de santé importants, ex. : hôpitaux) et émettre des vignettes de stationnement aux transporteurs	
Action	◆ Sensibiliser les préposés au stationnement et les policiers au respect de ces vignettes	■

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	La clientèle des services de transport bénévole et médical subit des pertes de temps importantes dans les congestions routières, particulièrement sur le pont Champlain.	
Objectif	Donner accès aux voies réservées pour accélérer le transport bénévole et médical	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les voies réservées ● ◆ Modifier la réglementation s'appliquant aux voies réservées en faveur du transport médical et bénévole ● ◆ Sensibiliser les autorités compétentes ● ◆ Mettre en place un système d'identification (vignette, pictogramme, etc.) pour véhicules autorisés ● 	
CONSTAT	Il y a un manque de débarcadères pour le transport médical.	
Objectif	Aménager des espaces gratuits réservés au transport médical afin de permettre aux bénévoles d'accompagner la clientèle dans les établissements de santé	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Exiger des établissements de santé que des espaces soient attribués et réservés pour le transport médical ● 	
CONSTAT	La présence d'obstacles (mobilier urbain, terrasses, etc.) dans l'emprise publique cause des difficultés aux personnes amblyopes et non-voyantes.	
Objectif	Planifier des aménagements et des dégagements qui tiennent compte de toutes les clientèles et en particulier des personnes amblyopes et non-voyantes	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Évaluer les besoins de ces personnes ★ ◆ Consulter les organismes susceptibles de soutenir la réflexion ★ ◆ Établir des normes ainsi qu'une politique d'accès universel ★ ◆ S'assurer de l'application de ces normes et de la mise en œuvre d'une politique d'accès universel ★ ◆ Sensibiliser les concepteurs et gestionnaires ★ 	
CONSTAT	Le virage à droite sur feu rouge (VDFR) à certains carrefours présente des dangers pour plusieurs clientèles et en particulier pour les personnes amblyopes et non-voyantes.	
Objectif	Voir à ce que les VDFR soient plus sécuritaires, plus particulièrement aux endroits les plus à risque	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Évaluer l'application du VDFR aux endroits dangereux ★ ◆ Ajouter des signaux sonores aux traverses les plus achalandées et les rendre conformes aux normes actuelles ★ 	

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	Les personnes non-voyantes ont un accès restreint à l'information.	
Objectif	Rendre accessible l'information et la documentation pour les personnes non-voyantes de façon à permettre leur autonomie	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rendre accessible la documentation en médias substitués, par exemple en braille, sur cassette audio ou en gros caractères 	■
CONSTAT	La hauteur variable des trottoirs contraint la correspondance aux normes pour les autobus à plancher surbaissé.	
Objectif	Uniformiser la hauteur des trottoirs de la Ville de Longueuil afin de permettre l'accès aux fauteuils dans les autobus à plancher surbaissé	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Établir et harmoniser des normes pour l'agglomération de Longueuil quant aux hauteurs de trottoir et voir à les faire respecter 	★
CONSTAT	Plusieurs artères présentent des dangers pour les piétons.	
Objectif	Identifier les sites dangereux pour les piétons et améliorer les conditions pour éviter des conflits et les accidents	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcer la sécurité par l'implantation de traverses aux carrefours ou en section de rue près des écoles, équipements publics, résidences pour personnes âgées, métro et des îlots centraux de refuge sur les artères importantes (ex. : boulevard Taschereau) 	★
CONSTAT	La sécurité des traversées piétonnes est déficiente.	
Objectif	Améliorer les traversées piétonnes aux intersections et en section de rues	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Installer des feux piétons avec décompte ◆ Réduire les traversées avec l'implantation d'avancées de trottoirs, d'îlots de refuge, etc. 	★ ★
CONSTAT	L'absence ou l'insuffisance d'éclairage dans certains secteurs est une source d'insécurité.	
Objectif	Améliorer la sécurité avec un éclairage adapté	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les secteurs problématiques ◆ Proposer des solutions pour améliorer le sentiment de sécurité dans ces secteurs 	★ ★
CONSTAT	Peu d'emplacements ont été identifiés pour le stationnement de véhicules partagés.	
Objectif	Implanter plus de stationnements de véhicules partagés	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les endroits potentiels où il serait possible d'implanter de nouveaux stationnements de véhicules partagés ◆ Élaborer les procédures et les normes pour permettre l'implantation de nouveaux points de service de véhicules partagés 	● ●

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES**La sécurité des personnes et des biens**

CONSTAT La réorganisation en cours du Service de police entraîne des modifications de stratégies qui ont des impacts sur les programmes communautaires et dans le milieu scolaire.

Objectif La police communautaire doit s'arrimer avec les ressources du milieu au moment de l'implantation des programmes

Action ♦ *Actions à bonifier en fonction du plan de prévention/lutte à la violence et à la criminalité* ★

CONSTAT Il existe une disparité entre les arrondissements en matière de disponibilité de services communautaires. Il faut compter sur un nouveau partenariat de concertation.

Objectif Statuer sur le niveau minimal de services dans un contexte de proximité

Action ♦ *Se doter d'un plan d'action pour assurer la mise à niveau à l'échelle du territoire* ★

La lutte à l'exclusion sociale

CONSTAT Pour plusieurs personnes, notamment les nouveaux arrivants issus de l'immigration, l'intégration en emploi représente des difficultés. Comme l'intégration économique constitue généralement une condition facilitante en vue de l'intégration culturelle et sociale, il y a lieu de développer des stratégies en vue de faciliter l'intégration en emploi, notamment en favorisant la reconnaissance des acquis.

Objectif Favoriser le réseautage entre les organismes d'accueil et d'intégration et les partenaires du milieu ●

Objectif Sensibiliser les entreprises longueuilloises à l'intégration de la main-d'œuvre immigrante, en collaboration avec les ressources du milieu ●

Objectif Connaître la réalité de l'intégration des communautés immigrantes afin de favoriser l'accès au marché du travail ●

CONSTAT L'accès à l'emploi apparaît comme un facteur essentiel pour favoriser l'inclusion sociale. Des préoccupations sont manifestées quant à la création d'emplois, l'accessibilité au travail et la redistribution de la richesse.

Objectif Définir des orientations municipales favorisant l'accessibilité aux emplois, l'implantation et la rétention de ceux-ci

Actions ♦ *Favoriser la rétention et l'implantation de nouvelles entreprises en mesure de susciter la création d'emplois* ★

♦ *Étendre les circuits de transport en commun en vue de permettre le déplacement des travailleurs vers les parcs industriels* ■

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	L'accès au travail s'avère un cheminement très difficile pour les personnes vivant l'exclusion sociale.	
Objectif	Soutenir les personnes exclues dans leur cheminement vers l'emploi (incluant les jeunes)	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer des mécanismes facilitateurs pour favoriser l'insertion sociale des personnes vivant l'exclusion ● ◆ Développer des liens entre les divers organismes qui font partie du cheminement ● 	
CONSTAT	Les personnes immigrantes vivent des difficultés d'intégration sur les plans social et culturel.	
Objectif	Développer des stratégies favorisant l'intégration sociale et culturelle des citoyens et citoyennes issus de l'immigration ●	
Objectif	Développer des stratégies favorisant la sensibilisation des citoyens et citoyennes de la société d'accueil à la réalité du citoyen en processus d'intégration	
Action	◆ Favoriser la mise en place d'événements porteurs d'échanges interculturels ●	
CONSTAT	Des situations d'exclusion sont vécues par les enfants dans le cadre scolaire.	
Objectif	Retrouver des espaces libres pour tous	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rendre accessible la cour d'école aux heures des repas et après les heures scolaires ■ ◆ Analyser les effets qu'engendre la mise en place de certains coûts (frais de garde, effets scolaires, etc.) et de l'exclusion qui en résulte ■ 	
CONSTAT	Les programmes et services sont difficiles d'accès pour les personnes immigrantes.	
Objectif	Rendre accessibles les différents programmes et services	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ S'assurer que « la foire aux questions » du site Internet de la Ville de Longueuil comporte des références aux services d'accueil et d'intégration s'adressant aux citoyens et citoyennes issus de l'immigration ★ ◆ Traduire certaines sections du site Internet de la Ville de Longueuil dans les langues les plus usuelles outre le français et l'anglais ★ 	
CONSTAT	Il y a un manque de ressources de première ligne adaptées aux besoins des personnes sans domicile fixe. L'implantation de nouvelles ressources est difficile (ressources d'hébergement et transitoires).	
Objectif	Développer des mécanismes favorisant l'implantation de ressources répondant aux besoins des personnes sans domicile fixe	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser le développement de ressources en adaptant les règlements en vigueur en matière de zonage ● ◆ Définir des politiques claires concernant ce type de ressources ● ◆ Considérer ce type de besoins dans la perspective du développement et du redéveloppement des milieux de vie ● 	

AXE 1 - L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES

CONSTAT	Il y a un manque de ressources pour l'apprentissage du français langue seconde pour les personnes déjà scolarisées ou non.	
Objectif	Soutenir le développement de programmes	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ● ◆ Organiser des visites guidées pour ces personnes ● ◆ Revendiquer une enveloppe de services correspondant aux besoins de la population afin d'obtenir les ressources appropriées ● 	
CONSTAT	La disponibilité et l'accès aux ressources et aux services sont insuffisants et inadéquats pour répondre aux besoins actuels des personnes vivant avec des problématiques multiples de santé mentale, de déficience intellectuelle, de toxicomanie, d'analphabétisme fonctionnel ou non fonctionnel, etc. La préoccupation à l'égard d'un accès universel aux services n'est pas étendue.	
Objectif	Assurer à tous les citoyens et citoyennes l'accessibilité à l'information, aux services et aux lieux publics	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer une accessibilité directe à une personne-ressource, au besoin, lors de l'utilisation du service automatisé de messagerie de la Ville ★ ◆ Lors de transferts de responsabilités, assurer l'accessibilité de l'information sur les services et activités s'adressant aux personnes démunies ● ◆ Développer des ressources de répit pour les aidants naturels ● 	
CONSTAT	Les personnes vivant l'exclusion sociale se retrouvent souvent sur des listes d'attente. Pour contrer ce problème, certaines organisations font disparaître leur liste d'attente.	
Objectif	Sensibiliser les partenaires publics à cette problématique ●	
Objectif	Identifier les solutions à mettre en œuvre ●	
CONSTAT	Au cours des dernières décennies, le développement urbain et l'aménagement du territoire ont eu pour conséquences un accès limité aux milieux naturels et une dégradation des fonctions écologiques de ces ressources.	
Objectif	Améliorer l'accès aux berges et aux autres milieux naturels pour les usagers et favoriser l'utilisation des espaces bleus à des fins récréatives	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maintenir à jour un inventaire et procéder à une caractérisation des milieux naturels ★ ◆ Identifier les milieux à protéger et à restaurer ★ ◆ Développer des plans d'action pour restaurer et conserver les milieux naturels identifiés selon leur usage (récréatif, conservation, protection, etc.) ★ 	

AXE 2 - LE SOUTIEN À LA VIE COMMUNAUTAIRE**La sécurité alimentaire****CONSTAT** La précarité financière des organismes du milieu entraîne une insuffisance de personnel et une incapacité à garantir la pérennité des services.N.B. : Constat partagé par les champs d'activités *logement et sécurité des personnes et des biens*.

Objectif	Évaluer l'impact du soutien actuel de la Ville de Longueuil et analyser les possibilités de l'accroître	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuive le développement des politiques de soutien, notamment en facilitant l'accès aux infrastructures 	★
Objectif	Sensibiliser les différentes instances en mesure d'accroître le soutien aux organismes (gouvernements, etc.)	●
Objectif	Maintenir la participation de la Ville dans la Grande guignolée des médias	■

CONSTAT Il faudrait assurer la consolidation des services de deuxième niveau et développer les services de troisième niveau. ¹

Objectif	Consolider les projets existants dans ces deux niveaux pour les rendre accessibles à tous les arrondissements	●
Objectif	Étendre à tous les arrondissements les projets constituant les meilleures pratiques	●
Objectif	Développer les partenariats nécessaires à la mise sur pied de nouveaux projets répondant aux besoins de deuxième et troisième niveau	●

CONSTAT Il existe une disparité entre les différentes politiques de reconnaissance et de soutien des arrondissements.

Objectif	Harmoniser les politiques de reconnaissance et de soutien en vigueur dans les arrondissements (PRIORITÉ DE L'AXE 2 en sécurité alimentaire)	★
----------	---	---

CONSTAT La rotation des représentants des organismes sur les tables de concertation a un effet contre-productif sur le cours des travaux.

Objectifs	Maintenir et consolider les services actuels	
	Reconnaître l'insuffisance du financement de base des organismes et sensibiliser les ministères concernés	●
	Réévaluer les valeurs qui sous-tendent tous les lieux de concertation	●
	Dans un souci de continuité des travaux des diverses tables de concertation, mettre sur pied des comités d'accueil assurant la mise à niveau des nouveaux venus	●

¹ L'intervention en sécurité alimentaire réfère à trois niveaux :

- Le p□ dans certains cas.

- L□

. Elle se traduit par des solutions de remplacement au dépannage : activités de cuisine collective, de jardin communautaire ou collectif, de groupe d'achat, d'aide à la préparation de budget, de service de repas, etc.

- Le troisième niveau touche les situations de prévention, de promotion et d'éducation qui visent à intervenir en amont.

AXE 2 - LE SOUTIEN À LA VIE COMMUNAUTAIRE**Le logement**

CONSTAT	Il y a un manque de soutien aux organismes qui désirent promouvoir des projets de logement ou qui assument la gestion de bâtiments.	
Objectif	Développer un portail de soutien aux organismes promoteurs de projets de logements ou gestionnaires de bâtiments	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Soutenir la gestion technique et la formation administrative</i> ■ ◆ <i>Rassembler l'information nécessaire et l'expertise disponible pour soutenir les organismes</i> ■ 	
CONSTAT	La situation précaire de plusieurs organismes communautaires, soutenus financièrement par des programmes ponctuels ou des programmes non récurrents, doit nécessairement être considérée dans la perspective d'assurer une continuité dans la mise en place de ressources et de services.	
Objectif	Poser des gestes favorisant la consolidation et la pérennité de l'action des organismes communautaires	★
Objectif Action	<p>Favoriser l'implication des entreprises privées comme partenaires financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Développer des activités favorisant le maillage avec des entreprises privées en vue de la réalisation de projets</i> ● 	

La lutte à l'exclusion sociale

CONSTAT	Le financement de base en soutien à la mission des organismes communautaires est inadéquat et souvent non récurrent.	
Objectif	Développer des mécanismes de soutien variés facilitant l'obtention d'un financement de base par les organismes communautaires	★
Objectif Actions	<p>Développer des moyens de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Soutenir les organismes dans la rédaction de projets de financement</i> ● ◆ <i>Soutenir les projets du milieu en phase de démarrage</i> ● 	
CONSTAT	Le financement insuffisant des organismes communautaires agit comme un frein et nuit à la transparence et au développement du partenariat.	
Objectif	Favoriser une action concertée dans l'établissement de priorités en matière de financement	●
CONSTAT	La situation des organismes œuvrant auprès des personnes vivant l'exclusion et dont les revenus de base sont insuffisants est préoccupante.	
Objectif Actions	<p>Favoriser le développement d'interventions encourageant la réponse à des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Développer des mesures d'insertion sociale et professionnelle en partenariat avec les diverses instances concernées</i> ● ◆ <i>Développer des mesures de sécurité alimentaire</i> ● 	

AXE 2 - LE SOUTIEN À LA VIE COMMUNAUTAIRE**La vie sociale et communautaire**

CONSTAT	Bien que les critères de reconnaissance des organismes soient similaires d'un arrondissement à l'autre, des particularités existent : les modes de classification sont variables, il existe une disparité appréciable entre les ressources et services offerts et les politiques de tarification sont variables.	
Objectif	Harmoniser le soutien aux organismes à l'échelle municipale	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Établir des ententes entre l'arrondissement et la municipalité pour la reconnaissance et le soutien des organismes</i> ◆ <i>Mettre à niveau les différentes politiques au bénéfice du milieu.</i> 	★ ★
Objectif	Considérer les organismes à rayonnement municipal dans l'harmonisation des politiques des arrondissements	★

L'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique

CONSTAT	Les groupes du milieu en environnement n'ont pas accès au soutien administratif, technique, professionnel et financier des arrondissements ou de la Ville.	
Objectif	Reconnaître l'intervention des groupes environnementaux afin de les rendre admissibles au soutien municipal	
Action	◆ <i>Élargir les politiques en vigueur pour inclure les groupes en aménagement et en environnement</i>	★

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

Objectif	Encourager l'implication des groupes du milieu dans le développement et la réalisation de projets environnementaux (ex. : corvées de nettoyage, contrôle de l'herbe à poux, campagnes promotionnelles, etc.)	●
----------	--	---

CONSTAT Les problématiques de la précarité des emplois, de l'accessibilité aux parcs industriels, du coût élevé des logements ainsi que du transport ont, entre autres facteurs, une incidence directe sur l'alimentation (obésité, « malbouffe », etc.).

Objectif	Agir sur les causes fondamentales de l'insécurité alimentaire par des actions de prévention, de promotion et d'éducation visant à intervenir en amont des problèmes de sécurité alimentaire	
Action	♦ <i>Faire le lien avec les champs d'activités transport, logement et lutte à l'exclusion sociale pour les actions à mettre en place</i>	●

Objectif	Réaliser des actions facilitantes sur les plans du revenu, de l'éducation, du système agroalimentaire, des politiques publiques, etc.	●
----------	---	---

CONSTAT La concentration géographique des grandes chaînes d'alimentation et la disparition d'épiceries de quartier au profit des dépanneurs occasionnent des problèmes d'accessibilité à une alimentation saine et abordable pour une population plus vulnérable.

Objectif	Valoriser les projets communautaires et de quartier qui favorisent le maintien des services alimentaires de quartier (taxation, urbanisme, partenariat, projets <i>Vie de Quartier</i> , revitalisation, etc.) (PRIORITÉ DE L'AXE 3 en sécurité alimentaire)	
Action	♦ <i>Faciliter de tels projets et consolider les projets existants comme l'épicerie collective avec le marché local</i>	●

Objectif	Développer les circuits de transport en commun dans l'axe Est-Ouest de la ville	●
----------	---	---

CONSTAT Le milieu scolaire constitue un lieu de prédilection pour promouvoir de saines habitudes alimentaires.

Objectif	Développer le partenariat avec le réseau scolaire en rapport à la promotion, à la prévention et à l'éducation à une saine alimentation, auprès des jeunes, en collaboration avec le milieu	●
----------	--	---

CONSTAT Il y a une large présence de commerces de restauration rapide « malbouffe », à proximité des écoles.

Objectif	Que la Ville de Longueuil participe à toute initiative visant à enrayer la « malbouffe » et utilise les moyens à sa disposition pour favoriser l'accès à une saine alimentation à proximité des écoles	●
----------	--	---

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE

Le logement

CONSTAT Il existe une pénurie de logements locatifs de type coopératif, social et privé à prix accessible compte tenu de la forte demande pour de tels logements. Le taux d'inoccupation des logements oscille, depuis quelques années, entre 0,5 % et 1,2 %.

La population longueilloise vieillit et de plus en plus de citoyens et citoyennes auront besoin de logements locatifs offrant des services liés au maintien de l'autonomie.

Il en est de même pour certains citoyens et citoyennes fragilisés par un mauvais état de santé physique ou mentale. L'insuffisance de logements locatifs, à prix accessible et dotés de ressources physiques et humaines pouvant les soutenir, est à déplorer.

Objectifs	Faire l'acquisition de terrains voués au développement de projets de logements sociaux	★
	Inventorier les terrains vacants pouvant recevoir un immeuble locatif à prix accessible ainsi que les immeubles pouvant être convertis en logements locatifs à prix accessible, dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable	★
	Augmenter le nombre de logements accessibles aux personnes handicapées en permettant la construction d'immeubles de plain-pied (rez-de-chaussée au même niveau que le sol) et ce, sans diminuer le nombre de planchers par rapport aux immeubles avec demi sous-sol	★
	Prévoir dans l'élaboration du plan d'urbanisme des sites et/ou zones voués au développement du logement social	★
	Sensibiliser les corporations religieuses et les commissions scolaires à la réaffectation et au recyclage de bâtiments	★

CONSTAT Les familles ayant de nombreux enfants éprouvent des difficultés à se loger convenablement faute de logements locatifs de grande dimension et du fait qu'elles subissent les effets de l'exclusion sociale.

Objectif Action	Faciliter l'accès des familles nombreuses à des logements adéquats	
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser les groupes communautaires et les organismes publics et privés à la nécessité de prévoir un certain nombre de logements destinés à des familles nombreuses lors du développement de projets immobiliers locatifs 	★
Objectif	Intervenir auprès du Service de l'urbanisme pour l'adoption d'un règlement facilitant la réalisation de logements pour les familles nombreuses	★
Objectif	Créer un programme d'accès à la propriété	●

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

Le transport collectif des personnes

CONSTAT	Dans certains secteurs résidentiels et industriels, l'absence de trottoirs est une source d'inconfort pour les piétons. Les sentiers piétonniers, lorsque existants, sont souvent discontinus. Les trottoirs sont d'une largeur souvent insuffisante et leur hauteur souvent variable.	
Objectif	Dans l'optique de redonner vie au quartier en privilégiant une approche de proximité des services, procurer aux citoyens et citoyennes une plus grande autonomie de déplacement en proposant des aménagements piétonniers adéquats	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les endroits problématiques ★ ◆ Proposer des cheminements piétons plus sécuritaires ★ ◆ Ajuster la hauteur et élargir certains trottoirs ★ ◆ Planter judicieusement le mobilier urbain (bancs, poubelles, éclairage, plans de ville) ★ ◆ Organiser plus adéquatement les cheminements piétons des stationnements des centres commerciaux ★ 	
CONSTAT	Même à l'échelle du quartier, il est possible de noter certaines manifestations d'insécurité lors de déplacements autonomes. Aucune rue ou section n'est réservée exclusivement aux piétons.	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les zones problématiques ★ ◆ Créer des zones où la vitesse limite est fixée à 30 km/h ★ ◆ Faire la promotion pour le respect des piétons ★ ◆ Étudier la possibilité de créer des sections de rue réservées aux piétons ★ 	
CONSTAT	Il y a peu de projets pour réduire l'usage de l'automobile en faveur des modes de déplacement alternatifs (marche, vélo, etc.).	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Encourager la marche et l'usage du vélo en complétant des aménagements adaptés à l'échelle du quartier ★ 	
CONSTAT	Il est difficile d'intégrer l'ensemble des modes de transport et de créer des pôles intermodaux.	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Repenser le partage de la voirie ★ ◆ Favoriser l'intermodalité aux pôles générateurs de déplacements ■ 	
CONSTAT	Les réseaux de sentiers multifonctionnels ne sont pas intégrés à l'échelle municipale et sont conçus davantage à des fins récréatives qu'utilitaires.	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Considérer des objectifs de déplacement utilitaire au moment de la création des itinéraires ★ ◆ Compléter le réseau cyclable parfois discontinu ★ 	

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	L'accès aux bâtiments, à l'environnement et à certains services présente des difficultés aux personnes handicapées, amblyopes et non-voyantes.	
Objectif	Assurer un accès sécuritaire aux personnes non-voyantes	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fixer des normes de dégagement à faire respecter ★ ◆ Installer des feux sonores ★ 	
Objectif	Faire respecter les normes de construction qui doivent non seulement répondre au Code national du bâtiment mais aussi qui vont au-delà de celles-ci, notamment pour les personnes non-voyantes	★
Objectif	Faciliter l'accès à certains services (circuits d'autobus, guichets automatiques, etc.)	★

La sécurité des personnes et des biens

CONSTAT	Les intervenants ne disposent pas d'un portrait complet des clientèles selon les milieux de vie.	
Objectif	Développer des outils permettant de mieux soutenir les organisations	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer un réseau de veille et d'échange permettant aux intervenants d'obtenir une meilleure lecture de la situation de certaines clientèles vulnérables et des clientèles qui vivent l'exclusion ★ ◆ Dresser le portrait de la diversité culturelle sur le territoire ★ 	
CONSTAT	Il y a accroissement du sentiment d'insécurité dans la population, particulièrement pour les clientèles vulnérables. Aussi, les citoyens et citoyennes vivent des situations d'insécurité dans certains lieux, dans certaines situations ou s'inquiètent pour leurs proches (violence, notamment la violence conjugale, aménagements déficients, manque de signalisation, non-application et non-respect des règles).	
Objectif	Considérer les nombreuses problématiques socio-urbaines telles que la toxicomanie, la prostitution, les tensions interraciales, la violence et celles plus spécifiquement liées aux clientèles vulnérables et développer des programmes favorisant la responsabilisation des individus	★
Objectif	Favoriser un travail de proximité dans les quartiers et dans les milieux de vie et développer une vision globale partagée entre les partenaires	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser les projets communautaires qui développent le sentiment d'appartenance à la communauté et la mise en place de services de proximité ★ ◆ Augmenter les interventions et les présences sur le terrain, dans les rues, dans les quartiers, dans les parcs, etc. Cette présence peut être policière ou civile ★ ◆ Revitalisation de certains quartiers et développement de la vie de quartier ■ 	

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	La question des relations interculturelles et en particulier la perspective de tensions interraciales constitue une préoccupation de premier plan.	
Objectifs	Se doter d'une politique en matière de relations interculturelles	★
	Adapter la composition du comité consultatif municipal sur les relations interculturelles en fonction de la représentativité du milieu	★

La lutte à l'exclusion sociale

CONSTAT	Il y a un grand questionnement en regard de la mixité sociale qui est réduite et même absente dans certains milieux. Des préoccupations sont énoncées quant à l'importance d'assurer une qualité de vie dans le cadre du développement et du redéveloppement des milieux.	
Objectifs	Adapter l'ingénierie aux réalités et caractéristiques urbaines et sociales	★
	Favoriser la mixité sociale dans le plan d'urbanisme	★
	Assurer l'accessibilité universelle dans les milieux de vie	★
	Assurer la mise en place de services de proximité	★
	Établir des normes de construction favorisant la qualité de vie dans les logements	★
	Mettre en place des mécanismes de participation des citoyens et citoyennes dans l'élaboration des plans de développement et redéveloppement des milieux de vie	★

CONSTAT	La problématique des personnes âgées ou avec un handicap physique ou intellectuel résidant en centre d'accueil ou d'hébergement, n'a pas été abordée dans la présente démarche.	
Objectif	Inclure les personnes vivant dans un centre d'accueil dans une étape ultérieure	●

CONSTAT	On dénote un manque d'accessibilité de certaines personnes aux aménagements et équipements urbains.	
Objectif Actions	Implanter le concept de l'accessibilité universelle dans le plan d'urbanisme	
	♦ Favoriser la mise en place d'unités de logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite	★
	♦ Assurer l'accessibilité aux ressources et services	★

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT En regard d'une croissance de la population vieillissante, des questionnements sont soulevés quant à la qualité de leur milieu de vie et à la diversité des milieux de vie disponibles sur le marché.

Objectif Développer de nouvelles approches, proposer un marché plus diversifié en terme d'offre de produits et de services

Actions

- ◆ Favoriser l'occupation bigénérationnelle dans le logement unifamilial ■
- ◆ Établir des mesures de soutien efficaces pour le maintien à domicile des personnes âgées ■
- ◆ Faire une étude sur les besoins et les intérêts des personnes âgées ■
- ◆ Favoriser la dimension sociale dans les milieux de vie des personnes âgées (activités intergénérationnelles, ressources, aménagements) ■

L'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique

CONSTAT Plusieurs actions pourraient être mises en œuvre par l'entremise du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme pour améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Objectif Entre autres considérations, les outils de développement du territoire (schéma d'aménagement et plans d'urbanisme) devront tenir compte de l'évolution de la population (ex. : vieillissement) ★

Objectif Les outils de développement du territoire devront aussi prendre en compte la question de l'accessibilité universelle favorisant une pleine autonomie de tous les citoyens et citoyennes (personnes vivant avec un handicap, personnes non-voyantes...). Le développement durable et la qualité de vie devraient servir de toile de fond au moment de la conception de tout projet d'aménagement

Actions

- ◆ Élaborer une politique de restauration, de mise en valeur et de protection des milieux naturels ★
- ◆ Élaborer une politique de protection des zones inondables ★
- ◆ Élaborer un plan vert (plantation d'arbres) en particulier dans les nouveaux quartiers résidentiels et dans les zones commerciales et industrielles ★
- ◆ Développer la réglementation pour protéger les arbres et promouvoir des programmes encourageant la plantation d'arbres ★
- ◆ Améliorer le paysage urbain, notamment le boulevard Taschereau qui devrait être considéré dans le cadre des orientations municipales en matière d'embellissement ★
- ◆ Poursuivre l'adaptation de la signalisation municipale, voire à la développer, en particulier sur les réseaux routiers et cyclables ★
- ◆ Améliorer l'éclairage dans plusieurs lieux publics extérieurs pour accroître le sentiment de sécurité ★
- ◆ Développer des stratégies pour réduire l'utilisation des véhicules, réduire l'espace de stationnement voué aux automobiles et favoriser une meilleure circulation piétonnière ★
- ◆ Protéger et revitaliser le territoire agricole pour contrer le morcellement foncier, la coupe de boisés d'intérêt et l'augmentation des véhicules motorisés ★
- ◆ Poursuivre le projet-pilote « Continuum ville-campagne » ★
- ◆ Concevoir et appliquer rigoureusement sur l'ensemble du territoire un règlement sur la propreté et l'hygiène publique destiné aux propriétaires de chiens ★

AXE 3 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE REDÉVELOPPEMENT DES MILIEUX DE VIE

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	Le territoire bâti prend de plus en plus d'importance. Pour des considérations économiques, sociales et environnementales, il devient pertinent de réduire l'étalement urbain, voire d'y mettre fin.	
Objectif	Favoriser une densification propice à l'implantation et à la survie des services de proximité (commerces de tous genres, lieux de rencontres, écoles, garderies, centres communautaires, etc.)	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Limiter la densification du territoire pour ne pas porter préjudice à la conservation des milieux naturels ★ ◆ Favoriser la densification graduelle, ce qui améliorerait l'offre de proximité des services de transport et la mixité sociale ★ ◆ Sensibiliser la population aux bienfaits de la densification et à la vie de quartier ★ ◆ Prévoir la disponibilité de parcs et d'espaces verts et, au besoin, cibler des terrains qui y seraient voués dans l'avenir ★ 	
CONSTAT	On constate un dépérissement de certains quartiers. Des services (commerces, institutions,...) indispensables quittent pour des milieux plus récents, pour des lieux plus modernes. Des lieux d'échange, d'apprentissage, de vie sociale et communautaire (églises, écoles,...) ferment les portes et sont mis en vente.	
Objectif	Favoriser et encourager la revitalisation des quartiers anciens afin d'améliorer la santé des communautés et créer des milieux de vie stimulants et dynamiques en intervenant auprès des gouvernements supérieurs	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Participer à la création de programmes d'aide à la rénovation et à l'acquisition des immeubles ★ ◆ Favoriser l'application d'un code du logement pour assurer la sécurité et la salubrité des habitations (voir page 8) ★ ◆ Poursuivre et accroître l'implication de la Ville dans la livraison actuelle des programmes de subvention à l'amélioration de l'habitat et en assurer la promotion ★ 	
CONSTAT	Le vieillissement de la population devient un facteur préoccupant, notamment en matière de sécurité, d'isolement et d'institutionnalisation.	
Objectif	Favoriser des approches de cohabitation intergénérationnelles	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans cette perspective, la détermination de normes supérieures en matière d'insonorisation de bâtiments à logements multiples favoriserait l'implantation d'une approche de mixité de clientèles (familles, personnes âgées...) ★ ◆ Faire la promotion des programmes d'habitation partagée ★ ◆ Adopter un règlement de zonage pour les logements partagés tout en portant une attention particulière aux logements situés au sous-sol puisqu'il y a risque de formation de moisissures et, par conséquent, de problèmes de santé ★ 	

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

La sécurité alimentaire

CONSTAT	Il y a une méconnaissance des ressources existantes de premier et de deuxième niveau¹ par la population et par le réseau d'entraide lui-même.	
Objectifs	Dresser un portrait municipal des ressources en sécurité alimentaire et catégoriser l'intervention des acteurs	●
	Former des ressources en accueil et référence	●
	Développer une stratégie de communication et de promotion, via un « réseau des réseaux » ²	●
Objectif Action	Apporter une attention particulière aux personnes issues des communautés ethnoculturelles ♦ <i>Prévoir des stratégies de communication permettant de rendre l'information accessible aux personnes immigrantes</i>	●
CONSTAT	Il est difficile de rejoindre les personnes âgées.	
Objectif	Identifier les moyens de rejoindre cette clientèle (N.B. : apporter une attention particulière aux personnes âgées issues des communautés ethnoculturelles)	●
Objectif	Optimiser les lieux de concertation existants ou, si nécessaire, mettre en place des mécanismes équivalents	●
CONSTAT	Il y a une méconnaissance des retombées économiques de la sécurité alimentaire.	
Objectif	Analyser les retombées économiques des projets en sécurité alimentaire (en collaboration avec Développement économique Longueuil)	●
Objectif	Saisir l'occasion d'événements médiatisés pour faire connaître l'apport et la valeur de la contribution du milieu de la sécurité alimentaire (ex. : Mois de la nutrition, Journée mondiale du refus de la misère, Grande guignolée des médias)	●
CONSTAT	Les besoins sont différents d'un quartier à l'autre ou d'un arrondissement à l'autre. Il y a une méconnaissance des besoins sur l'ensemble du territoire.	
Objectif	Dresser le portrait des besoins de chacun des arrondissements et les considérer dans une perspective globale de développement pour l'ensemble du territoire municipal	●
CONSTAT	Il y a un manque d'information, de sensibilisation et de valorisation des saines habitudes alimentaires. Le milieu scolaire constitue un milieu de choix pour réaliser des actions structurantes.	
Objectif	Établir un partenariat entre le réseau scolaire et le milieu	●
Objectif	Participer à la mise sur pied d'activités se déroulant après l'école	●

¹ L'intervention en sécurité alimentaire réfère à trois niveaux :

- Le premier touche les situations d'urgence auxquelles nous répondons habituellement par un dépannage rapide ou une référence dans certains cas. Elle se traduit par des solutions de remplacement au dépannage : activités de cuisine collective, de jardin communautaire ou collectif, de groupe d'achat, d'aide à la préparation de budget, de service de repas, etc.
- Le troisième niveau touche les situations de prévention, de promotion et d'éducation qui visent à intervenir en amont.

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	Il y a un manque de formation des intervenants « du réseau des réseaux » ²	
Objectif	Voir à la formation des ressources pour développer un langage commun et des approches communes d'accueil, d'évaluation et de référence des personnes dans le besoin	●
Objectif	Dresser un portrait des programmes de formation disponibles et en assurer la diffusion	●

Le logement

CONSTAT	Faute de connaissance des ressources et des programmes existants, le citoyen n'a pas accès aux services pouvant l'aider à mieux se loger.	
Objectif	Permettre au citoyen d'avoir accès à des services d'aide et d'accompagnement concernant les ressources et les services disponibles en matière d'habitation	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réunir les acteurs en vue de trouver les moyens pour répondre aux besoins des citoyens et citoyennes en matière d'habitation ◆ Orienter les citoyens et citoyennes pour obtenir des informations sur les services en habitation ◆ Soutenir les citoyens et citoyennes dans leurs recherches ◆ Réaliser un inventaire dynamique des ressources et services en matière d'habitation 	■ ■ ■ ■
CONSTAT	Plusieurs ménages, dans leur recherche d'un logement, subissent une discrimination basée sur l'origine ethnique, la condition économique, la présence d'enfants, le statut familial, etc.	
Objectif	Sensibiliser les citoyens et citoyennes et les propriétaires à adopter un comportement évitant toute forme d'exclusion sociale	
Action	◆ Réaliser des activités médiatiques de sensibilisation	■

Le transport collectif des personnes

CONSTAT	Le manque de civisme et l'intolérance sont présents dans les terminus, les autobus et aribus, provoquant un sentiment d'insécurité auprès de la clientèle. On constate un manque de respect des places réservées à bord des autobus aux personnes à mobilité réduite, des voies réservées et des mesures préférentielles pour les autobus.	
Objectif	Accroître la surveillance et la prévention dans les terminus, autobus et aribus	■
Objectif	Réaliser diverses campagnes d'information et de sensibilisation au civisme et à la tolérance	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accroître la surveillance et la prévention ◆ Appliquer la réglementation et sanctionner les délinquants ◆ Mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation au civisme et à la tolérance auprès de la population et de la clientèle en transport en commun ◆ Poursuivre les campagnes de sensibilisation des automobilistes sur le respect des voies réservées 	■ ■ ■ ■

² □ , dans les différents champs d'activité, dans le but de mettre sur pied une passerelle efficace d'échange, d'information et de réponse basée sur le service à la clientèle. L'objectif est d'assurer la transmission et le cheminement d'une demande d'information ou de ressources au bon endroit.

**AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION
ET LA SENSIBILISATION**

CONSTAT	Le mode de conduite de certains chauffeurs est inadéquat (freinage brusque et démarrage en trombe). On remarque de l'impolitesse provenant de certains chauffeurs envers la clientèle avec enfants.	
Objectif	Poursuivre et renforcer l'application des procédures mises en place au RTL	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Revoir et renforcer les volets touchant la conduite et le service à la clientèle dans la formation des chauffeurs ● ◆ Identifier et mener des enquêtes sur les plaintes ● ◆ Rencontrer les chauffeurs fautifs et appliquer au besoin des mesures disciplinaires ● 	
CONSTAT	Il y a peu d'initiatives ou de mesures incitatives pour encourager le covoiturage.	
Objectif	Accroître la promotion du covoiturage et mettre en place des moyens incitatifs	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire la promotion du covoiturage pour se rendre au travail, aux lieux d'enseignement, d'activités, etc. ● ◆ Informer et sensibiliser les citoyens et citoyennes aux inconvénients du transport individuel (endettement, stress, perte de temps, pollution, etc.) ● ◆ Étudier la possibilité d'implanter des voies réservées au covoiturage avec des voies à taux d'occupation élevé (VTOE) ● 	
CONSTAT	Il y a méconnaissance de l'existence de services de location de véhicules partagés.	
Objectif	Promouvoir les services de location de véhicules partagés	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mentionner l'option des véhicules partagés dans les campagnes concernant le transport, l'environnement et les services aux citoyens et citoyennes ● ◆ Développer des incitatifs ● 	
CONSTAT	Peu de citoyens et citoyennes utilisent le vélo pour se rendre à l'école, aux gares, au métro, aux équipements publics et aux centres commerciaux.	
Objectif	Faire davantage la promotion de l'utilisation du vélo pour les déplacements utilitaires	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser les citoyens et citoyennes aux bienfaits de l'utilisation du vélo (forme physique, mode écologique, etc.) ★ ◆ Instaurer des moyens incitatifs comme des vélos en libre-service au métro et aux gares, implanter des stationnements plus sécuritaires, etc. ★ 	
CONSTAT	Plusieurs automobilistes ne respectent pas la priorité des piétons aux intersections et aux traverses piétonnes.	
Objectif	Promouvoir le respect de la priorité des piétons aux intersections et aux traverses piétonnes auprès des automobilistes	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire des campagnes pour rappeler et faire respecter la priorité aux piétons ★ ◆ Ajouter les mentions priorités et amendes aux panneaux de signalisation de traverses piétonnes. ★ 	

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	Plusieurs piétons et cyclistes ne respectent pas la signalisation routière.	
Objectif	Promouvoir le respect de la signalisation auprès des piétons et des cyclistes.	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire des campagnes pour rappeler et faire respecter la signalisation aux piétons et aux cyclistes 	★
CONSTAT	Il y a non-respect des espaces de stationnement réservés aux détenteurs de vignettes de personnes handicapées.	
Objectif	Accroître le nombre de contraventions en cas d'infraction	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rencontrer le Service de police de la Ville de Longueuil pour développer une stratégie d'intervention 	★
CONSTAT	Il y a une insuffisance de taxis adaptés pour la clientèle en fauteuil roulant. Parallèlement à ce constat, on note la non-utilisation des budgets disponibles pour la conversion des taxis (19 000\$ provenant du MTQ par véhicule).	
Objectif	Atteindre le nombre de taxis adaptés selon les objectifs du programme pour la région	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les obstacles ◆ Évaluer la possibilité pour certains CAB de faire adapter une camionnette ◆ Identifier des solutions ◆ Développer un programme de sensibilisation ◆ Sensibiliser les compagnies de taxi ◆ Établir un échéancier pour convertir le nombre de taxis nécessaires pour les prochaines années et en faire le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● ● ●
CONSTAT	Une surtarification de 20 \$ est appliquée illégalement par les compagnies de taxis privés pour le service de transport adapté des personnes en fauteuil roulant motorisé (mini fourgonnette adaptée).	
Objectif	Éliminer toute surcharge tarifaire	
Objectif	Appliquer le tarif prévu selon la loi, soit la même tarification qu'un déplacement par taxi régulier (non adapté)	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Informer et dénoncer une telle pratique ◆ Informer les citoyens et citoyennes des endroits pour porter plainte dans le cas de surfacturation illégale de 20 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> ● ●

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

La sécurité des personnes et des biens

CONSTAT	Les citoyens et citoyennes ont des perceptions et vivent des situations d'insécurité (violence, aménagements déficients, manque de signalisation, non-respect et non application des règles). Des programmes variés sont développés en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Les mesures sont souvent méconnues des citoyens et citoyennes.	
Objectif	Favoriser une meilleure connaissance des programmes existants	★
Objectif	S'engager à desservir toutes les clientèles, notamment les communautés ethnoculturelles	★
Objectif Actions	Évaluer la pertinence de se doter d'une politique interculturelle en matière de sécurité <ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre et approfondir l'inventaire et l'analyse des ressources et services en favorisant la mise en commun des répertoires existants ◆ Assurer la diffusion auprès des citoyens et citoyennes et des intervenants du milieu 	★ ★
Objectif Actions	Développer une meilleure connaissance des clientèles vulnérables (jeunes, adolescents, femmes, parents, personnes âgées, nouveaux arrivants et personnes handicapées) et promouvoir davantage les mesures s'adressant à celles-ci <ul style="list-style-type: none"> ◆ Favoriser l'échange de renseignements portant sur les clientèles spécifiques entre les différents intervenants du milieu (municipaux, communautaires, institutionnels, etc.) ◆ Développer des mécanismes d'échange afin de permettre à tous les intervenants du milieu de bénéficier d'une actualisation continue de ces informations ◆ Adapter les outils et les stratégies de diffusion pour rejoindre les groupes d'individus ciblés en tenant compte de la multiethnicité et des milieux de vie 	■ ■ ■
Objectif Action	Développer un message positif pour rejoindre le citoyen <ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire connaître et promouvoir les programmes, les actions positives et les bilans de la municipalité en matière de lutte à la criminalité 	★

La lutte à l'exclusion sociale

CONSTAT	Il y a absence d'un portrait global des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.	
Objectif	Posséder une meilleure connaissance de l'ampleur et de l'évolution de la pauvreté	●
Objectif Action	Reconnaître le potentiel des personnes et développer des expériences <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser le milieu des affaires à l'importance d'être partie prenante 	●
Objectif Action	Prévenir la pauvreté et non pas la gérer, sans négliger l'intervention et la réhabilitation <ul style="list-style-type: none"> ◆ Créer des outils de sensibilisation et de prévention en soutien aux interventions existantes 	●
CONSTAT	Il y a absence d'un portrait de l'itinérance et des enjeux qui en découlent.	
Objectif Actions	Dresser le portrait de l'itinérance sur le territoire (personnes sans domicile fixe) <ul style="list-style-type: none"> ◆ Dresser un portrait de l'itinérance sur le territoire ◆ Identifier les enjeux de l'itinérance sur le territoire ◆ S'associer aux démarches entreprises par les organismes 	● ● ●

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	La population développe de plus en plus de méfiance, d'intolérance et de peur envers les groupes de jeunes. La criminalité des jeunes est perçue par la population comme croissante.	
Objectif	Réhabiliter l'image des jeunes auprès de la population	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Informer la population du taux de criminalité juvénile en relation avec la population visée ● ◆ Diffuser les réalisations positives des jeunes ● 	
CONSTAT	Il y a absence de mécanismes d'accueil des nouveaux arrivants.	
Objectif	Développer des stratégies favorisant l'intégration des citoyens et citoyennes issus de l'immigration	
Action	◆ Développer un programme d'accueil des nouveaux arrivants ★	
CONSTAT	Il y a méconnaissance des particularités inhérentes aux cultures d'origine des citoyens et citoyennes issus de l'immigration.	
Objectif	Sensibiliser les citoyens et citoyennes de la société d'accueil à la réalité des nouveaux arrivants	
Action	◆ Organiser des activités et événements favorisant les échanges interculturels ■	
CONSTAT	Les personnes sans statut, entrées illégalement ou assujetties à des mesures de déportation vivent des problématiques particulières peu connues du milieu.	
Objectif	Identifier et documenter les problématiques particulières que vivent les personnes sans statut	■
CONSTAT	Certains groupes de citoyens et citoyennes éprouvent de la difficulté à consulter les outils de communication de la municipalité.	
Objectif	L'accessibilité universelle doit être considérée dans la production des outils municipaux de communication	
Action	◆ Faciliter l'accès à l'information par le système de messagerie automatisée de la Ville ★	
CONSTAT	Il y a absence d'un portrait de la population ayant des limitations physiques.	
Objectif	Recueillir des données statistiques sur cette population	
Action	◆ Identifier et définir leurs besoins ●	
La vie sociale et communautaire		
CONSTAT	Il y a méconnaissance des ressources et des services de la part des citoyens et citoyennes ainsi que des groupes du milieu. L'information est disponible mais n'est pas diffusée de façon optimale.	
Objectif	Informar adéquatement les citoyens et citoyennes	★
Objectif	Promouvoir davantage l'action des organismes du milieu auprès de la population	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accessibilité universelle à l'information (diversification des sources, langage simple) ★ ◆ Effectuer et diffuser régulièrement dans le milieu un inventaire des ressources et des services ★ ◆ Élaborer un « Guide du citoyen » et le distribuer à chaque année ★ 	

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT Les organismes du milieu font état d'une méconnaissance des politiques de reconnaissance et de soutien qui leur sont destinées.

Objectif Favoriser une meilleure connaissance des politiques en vigueur
Action ♦ Développer une stratégie de diffusion des politiques visées ★

L'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique

CONSTAT Il y a méconnaissance des services d'information disponibles concernant l'environnement et l'aménagement du territoire.

Objectif Faire la promotion des programmes d'éducation populaire existants, élaborer des programmes d'éducation spécifiques et s'assurer qu'ils soient soutenus par les ressources requises pour en assurer le succès

Actions

- ♦ S'associer avec des organismes communautaires et avec le milieu scolaire en vue de réaliser des activités éducatives (Education Relative en Environnement), informatives ou promotionnelles ★
- ♦ Publier un répertoire des services disponibles et des intervenants du milieu et le distribuer dans tous les foyers ★
- ♦ Poursuivre la diffusion d'information en utilisant le site Internet, les autres outils municipaux et les médias communautaires ★
- ♦ Développer des outils de communication adaptés à certaines campagnes spécifiques ★

CONSTAT La Ville de Longueuil a vécu plusieurs épisodes de smog au cours des dernières années.

Objectif Collaborer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ■

Actions

- ♦ Poursuivre et développer des actions de sensibilisation auprès de la population ■
- ♦ Élaborer des programmes d'information à l'intention des clientèles les plus vulnérables ■
- ♦ Privilégier un partenariat avec les autorités gouvernementales concernées (MDDEP et DSP) compte tenu de leur implication actuelle ou à venir dans ce dossier ■
- ♦ Promouvoir l'utilisation du transport en commun ■

CONSTAT La problématique de la chaleur accablante est particulièrement préoccupante en milieu urbain. La Ville de Longueuil (plusieurs de ses arrondissements) est désignée vulnérable par la DSP. Divers groupes de personnes sont jugés vulnérables, entre autres, les bébés, les personnes vieillissantes, les personnes ayant des maladies cardiaques, respiratoires ou rénales, les personnes nécessitant de l'assistance pour boire ou encore les personnes ayant un problème de santé mentale ou une déficience intellectuelle. Il est très difficile de rejoindre ces clientèles qui se retrouvent souvent en situation d'isolement.

Objectif En prévision d'épisodes de chaleur accablante, la municipalité devrait prévoir des dispositions dans son plan de mesures d'urgence

Actions

- ♦ Identifier les îlots de chaleur potentiels ■
- ♦ Repérer les clientèles vulnérables ■
- ♦ Informer les citoyens et citoyennes lors des épisodes de chaleur accablante et des mesures à prendre lors d'alerte ■

AXE 4 - L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	Il y a un manque d'actions et de promotion pour réduire les impacts de problèmes connus liés aux changements climatiques.	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réaliser le bilan des émissions municipales et effectuer un diagnostic du taux de pollution produit par la Ville ★ ◆ Diffuser les bonnes pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en adoptant notamment les rôles suivants : <ul style="list-style-type: none"> Réglementation : par exemple, établir des normes concernant les poêles à bois dans les nouvelles constructions ★ Représentation : par exemple, sensibiliser le gouvernement du Québec afin qu'il adopte davantage de mesures favorisant le transport en commun Exemplarité : par exemple, adhérer au « Défi une tonne » ou sensibiliser la population aux bénéfices de l'accord de Kyoto ◆ Promouvoir la plantation d'arbres et l'emploi de végétaux à des fins isolantes (ex. : toits verts) ★ ◆ Développer un plan vert prévoyant notamment la protection des milieux naturels ★ 	
CONSTAT	Plusieurs problèmes de santé publique affectent la Ville de Longueuil, notamment l'exposition aux pesticides, l'herbe à poux, le virus du Nil occidental, la maladie de Lyme.	
Objectif	Poursuivre les efforts et collaborer avec les intervenants concernés pour informer, promouvoir, voire réglementer en vue de réduire les impacts sur la santé des citoyens et citoyennes.	■
CONSTAT	Il y a absence d'un état de situation (bilan environnemental) à jour et d'inventaires des milieux naturels qui donneraient plus de portée et d'acuité aux réflexions précédant la détermination des plans d'action par les intervenants municipaux et les différents partenaires.	
Objectif Actions	<p>Effectuer un bilan environnemental et le rendre public</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réaliser des inventaires sectoriels (émissions polluantes, matières résiduelles, consommation de l'eau potable, rejets des eaux usées, etc.) ★ ◆ Élaborer et adopter une politique environnementale ★ ◆ Mettre sur pied des programmes et des ressources en fonction des besoins identifiés (ressourceries, éco-quartiers, sites de compostage, etc.) ★ ◆ Amorcer la réalisation du plan directeur de gestion des matières résiduelles et déposer le document final au 31 décembre 2006 ★ ◆ Considérer les impacts positifs de l'adoption de règlements municipaux en matière : <ul style="list-style-type: none"> - d'installation des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions ★ - de suivi des rejets industriels ★ - d'utilisation des pesticides ★ ◆ Adopter la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels ■ 	

AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

La sécurité alimentaire

CONSTAT	Peu d'organismes sont outillés pour subvenir aux besoins émergeant des communautés ethnoculturelles. Ils font face à des difficultés de communication inhérentes à la langue et à une méconnaissance des habitudes alimentaires.	
Objectif	Établir une relation entre les intervenants en sécurité alimentaire et les organismes d'accueil et d'intégration des communautés ethnoculturelles afin de favoriser une action concertée	
Action	♦ <i>Mettre en place un réseau de concertation</i>	●
Objectif	Poursuivre et intensifier les relations avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)	
Action	♦ <i>Poursuivre l'implication de la Ville de Longueuil au sein du comité des partenaires en immigration de Longueuil</i>	■
Objectif	Connaître davantage les habitudes alimentaires de base des communautés ethnoculturelles en lien avec les réalités québécoises	
Action	♦ <i>Élaborer un guide alimentaire sur les habitudes des principales communautés ethnoculturelles</i>	●
CONSTAT	On constate un manque de réseautage entre les acteurs dans certains arrondissements. Cette situation entraîne parfois des problèmes de coordination des services, des doublons ou des différences dans les pratiques et un écart en matière de connaissance et de la disponibilité des acteurs impliqués.	
Objectif	Favoriser le réseautage et le maillage dans le respect des dynamiques locales (PRIORITÉ DE L'AXE 5 en sécurité alimentaire)	
Objectif	Favoriser le partage de l'expertise et le partenariat dans l'organisation et la prestation des services	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ♦ <i>Mettre sur pied une passerelle d'échange entre les arrondissements</i> ♦ <i>Élargir la concertation à d'autres partenaires (marchés d'alimentation, UPA, etc.)</i> ♦ <i>Favoriser la participation du réseau scolaire aux tables de concertation existantes</i> ♦ <i>Créer des passerelles entre les organisateurs communautaires des CSSS participant aux tables de concertation afin d'assurer une meilleure circulation de l'information</i> 	● ● ● ●

AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

Le logement

CONSTAT	Il existe une multitude de programmes gouvernementaux d'aide à la construction et à la rénovation de logements destinés aux organismes communautaires, publics et privés. Ces organismes développent leurs projets en vase clos et, malheureusement, certains ne voient pas le jour ou arrivent difficilement à terme faute de soutien ou de coordination.
Objectif	Mettre en commun l'expertise des organismes afin de faciliter la réalisation de projets immobiliers et doter ainsi la Ville d'un plus grand parc de loyers à prix accessible
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre sur pied une table de concertation regroupant les intervenants publics, communautaires et privés, en vue de favoriser le soutien et l'entraide dans le développement harmonieux de projets de logements à prix accessible

★

Le transport collectif des personnes

CONSTAT	Les services de transport peuvent contribuer au repérage de manifestations de détresse dans les terminus et les autobus telles que l'itinérance, l'exclusion sociale et les personnes ayant un problème de santé mentale ou une déficience intellectuelle.
Objectif	Mettre sur pied un réseau de sentinelles afin de repérer les situations de détresse et permettre des actions préventives. ●
Objectif Actions	<p>Promouvoir les activités communautaires et sociales dans les autobus et terminus</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Définir avec les organismes de transport les mesures à mettre en place (équipements, formation...) ◆ Élaborer des ententes avec les organismes de transport ◆ Implanter les mesures
CONSTAT	Le recrutement des ressources requises pour le développement des services de transport bénévole et communautaire est difficile. Les rares ressources disponibles se retrouvent au centre d'une demande de plusieurs intervenants.
Objectif Actions	<p>Mettre en commun les besoins et les ressources pour développer une approche de service unifié, notamment en favorisant l'utilisation d'un seul numéro de téléphone</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Expérimenter un projet-pilote avec les organismes communautaires desservant les clientèles vulnérables de l'arrondissement de Saint-Hubert ◆ Faire le bilan du projet-pilote réalisé dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil en 2004, dans le cadre de la table PRINSIP
CONSTAT	Des personnes et des familles ont besoin de services de transport par nécessité (rendez-vous médicaux, briser l'isolement, etc.) et n'y ont accès que difficilement.
Objectif Actions	<p>Favoriser le développement de services de transport communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Obtenir l'appui du chantier transport pour ce type de services ◆ Obtenir le soutien de la Ville de Longueuil afin de faciliter la réalisation de projets de transport communautaire ◆ Sensibiliser les partenaires qui interviennent auprès des familles vulnérables à l'importance de se doter de services de transport communautaire

AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT

CONSTAT	Les services de transport pour les personnes avec une autonomie réduite temporaire et les personnes nécessitant un transport médical sont actuellement à peu près inexistantes et déficients et souffrent d'un manque de concertation entre les différents intervenants du milieu.	
Objectif	Identifier les traitements médicaux intensifs qui nécessitent un ajout immédiat de services	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les besoins ● ◆ Évaluer le rôle que SAMI et les CAB pourraient jouer pour accroître les services ● 	
Objectif	Préciser les besoins des clientèles, inventorier les services offerts, rechercher et proposer des mesures, mobiliser les intervenants du milieu afin d'offrir de meilleurs services	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier les besoins de ces clientèles, en prévoyant la relocalisation des points de service prévue par le MSSS ● ◆ Détailler et compléter la grille des types de transport médical déposée au PDSC ● ◆ Identifier les services de transport disponibles ● ◆ Sensibiliser les organismes publics de transport (AMT, RTL, STM, OMT) pour que le transport adapté inclut toutes les personnes à mobilité réduite temporaire pour l'implantation d'un plan permettant d'adapter éventuellement tous les lieux de transport aux personnes à mobilité réduite ● ◆ Solliciter le MSSS pour : ● <ul style="list-style-type: none"> • Élargir le programme Transport-hébergement provincial et accroître les subventions afin d'inclure le transport médical aux personnes à mobilité réduite temporaire et répondre immédiatement aux demandes ● • Demander aux établissements de santé qu'ils offrent des espaces de stationnement et des débarcadères permettant l'accompagnement gratuit, et l'accueil des personnes à mobilité réduite dès leur arrivée sur les lieux ● ◆ Solliciter le MSSS et le MTQ pour : ● <ul style="list-style-type: none"> • Réglementer les services comme des services de santé, afin qu'ils soient différenciés des services de transport (réguliers ou adaptés) et qu'ils soient offerts à un coût abordable ● • Que les règlements concernant les droits des piétons soient appliqués et que des contraventions soient émises ● ◆ Solliciter le MESSF, particulièrement les CLE, pour que les bénéficiaires de la Sécurité du revenu puissent obtenir rapidement leurs remboursements ou que des sommes puissent être payées à l'avance ● 	

AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

CONSTAT	Il y a méconnaissance des services de transport par partage de véhicule.	
Objectif	Promouvoir l'existence du service de transport par partage de véhicule en insistant sur son intégration harmonieuse avec le service de transport en commun	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Étudier la possibilité de réaliser des ententes tarifaires ou de communication avec un service de transport par partage de véhicule tel que Communauto 	●

La sécurité des personnes et des biens

CONSTAT	Le portrait de la concertation locale en matière de sécurité publique n'est pas défini. Dans le milieu, les organismes se connaissent entre eux par le biais de tables de concertation. Les services publics impliqués en matière de sécurité des personnes et des biens doivent collaborer à ces réseaux.	
Objectif	Conjointement avec l'exercice réalisé à l'axe 1, analyser la situation des diverses tables de concertation	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Établir un inventaire des tables de concertation en identifiant leurs caractéristiques, leur composition ainsi que leurs champs d'intervention, etc. ♦ Analyser les façons d'optimiser les tables de concertation. Renforcer le maillage des organismes communautaires entre eux et avec les services municipaux 	★ ★
Objectif	Améliorer la connaissance des organismes du milieu	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Compléter et diffuser auprès des partenaires concernés un répertoire de tous les intervenants du territoire. Établir leurs caractéristiques, leur composition, leurs champs d'intervention, leur déploiement géographique, etc. 	★

CONSTAT	Il n'y a pas de vision globale partagée entre les partenaires des milieux municipal, social et communautaire ainsi que scolaire.	
Objectif	Se doter d'une structure permanente d'échange dans le but de favoriser une vision commune, une meilleure connaissance des intervenants, un échange d'information continu et le développement d'actions concertées	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Mise sur pied d'un comité permanent sur la sécurité urbaine formé d'intervenants municipaux, scolaires, sociaux et communautaires de l'ensemble du territoire ♦ Mise sur pied d'un comité de travail regroupant les directions des services municipaux concernés, rattaché au comité permanent sur la sécurité urbaine, dont le mandat serait de réaliser l'ensemble des actions visant à soutenir la réflexion en matière de sécurité urbaine (inventaires de la concertation et des pratiques, diagnostics, portraits de situation, etc.) 	★ ★

CONSTAT	Il y a un manque de concertation entre les partenaires potentiels dans l'établissement du plan de mesures d'urgence.	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Réunir les divers services municipaux interpellés et les autres partenaires publics et communautaires du milieu en vue d'une action concertée 	★

AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

La lutte à l'exclusion sociale

CONSTAT	Il y a un grand nombre de tables de concertation ayant peu de liens entre elles (la situation varie selon les arrondissements). Malgré ce constat, il y aura lieu de considérer les tables existantes avant de considérer la création de nouvelles tables.	
Objectif	Optimiser le mandat des tables de concertation	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dresser un inventaire de l'ensemble des tables de concertation existantes sur le territoire et en assurer la diffusion ★ ◆ Consolider les tables de concertation existantes lorsqu'elles sont issues du milieu et représentatives de ce dernier ★ 	
Objectif	Développer le réseautage dans la perspective d'une optimisation de l'information et de l'intervention	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer un portail informatique comme véhicule d'information sur l'ensemble des tables, incluant la mise à jour d'un calendrier de leurs activités ● ◆ Définir un programme de soutien spécifique aux tables de concertation. Offrir un programme de formation soutenant la fonctionnalité et l'efficacité des tables ● ◆ Définir des mécanismes de soutien encourageant le réseautage ● ◆ Accompagner et soutenir les événements du milieu qui ont pour but de lutter contre l'exclusion sociale ● 	
CONSTAT	Il n'y a pas de créneau formel de communication entre la commission scolaire, le réseau de la santé et des services sociaux, la Ville et la communauté qui favorise la mise en commun et la complémentarité des expertises développées par chacun.	
Objectif	Développer, mettre en place et soutenir un réseau d'échange et de concertation regroupant les diverses instances de la communauté	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Définir et établir le type de lien et de réseau de communication répondant aux objectifs des diverses instances de la communauté ★ ◆ Identifier le leadership souhaité dans la démarche de concertation et de réseautage ★ ◆ Définir les divers paliers de réseautage ★ ◆ Identifier une liste de répondants dans les diverses instances ★ ◆ Former un comité représentatif des instances décisionnelles ★ ◆ Définir des mécanismes permettant des liens directs avec les écoles ★ ◆ Tenir périodiquement un forum sur le développement social et communautaire ★ 	
CONSTAT	Il y a méconnaissance du milieu communautaire par les administrations publiques ce qui nuit à la concertation et fait obstacle au réseautage entre les ressources du milieu.	
Objectif	Sensibiliser les administrations publiques au milieu communautaire par le site Intranet de celles-ci en y diffusant de l'information sur les organismes ★	

AXE 5 - LE RÉSEAUTAGE, LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT

Leader ★
Partenaire ■
Facilitatrice ●

La vie sociale et communautaire

CONSTAT	Il y aurait un intérêt à considérer des ententes de collaboration concrètes entre la municipalité et ses partenaires communautaires.	
Objectif	Poursuivre la concertation et le partenariat entre la municipalité, les organismes publics et les organismes communautaires du territoire	■
Objectif	Établir les compétences des organismes communautaires pour faciliter les ententes	■
Objectif	Reconnaître et soutenir les regroupements (organismes communautaires, corporations de développement communautaire et tables de concertation)	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Inventaire des lieux de concertation existants</i> ★ ◆ <i>Bonifier les ententes particulières entre la municipalité et certains organismes</i> ★ ◆ <i>Accréditer les organismes de regroupement</i> ★ 	

L'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique

CONSTAT	L'intervention municipale en matière de protection de l'environnement est un processus qui sous-tend une vision globale partagée, s'appuyant sur un consensus des diverses parties prenantes et un effort concerté des citoyens et citoyennes, notamment des citoyens et citoyennes corporatifs. On constate une absence de vision globale, une disparité importante et un manque de cohésion dans les efforts des divers intervenants.	
Objectif	Harmoniser les normes et les programmes en vue d'établir auprès de la population et des citoyens et citoyennes corporatifs une approche municipale unifiée et des règles du jeu communes en privilégiant les pratiques, normes ou façons de faire les plus performantes	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Réaliser un inventaire des normes et des programmes, identifier les convergences, les divergences, les acteurs impliqués et diffuser auprès des partenaires du milieu</i> ★ ◆ <i>Mettre sur pied une table de coordination regroupant les intervenants municipaux en place</i> ★ 	
CONSTAT	La Ville de Longueuil, les organismes publics du réseau scolaire, de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, notamment les groupes environnementaux, ne disposent d'aucune tribune d'échange et de mise en commun.	
Objectif	Favoriser le développement d'un réseau d'échange et de concertation regroupant les intervenants locaux en environnement	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Mettre sur pied une table permanente de concertation en environnement et en aménagement du territoire</i> ★ 	

AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE

Tous les chantiers s'accordent sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures favorisant la participation citoyenne. À ce titre, les orientations communes sont les suivantes :

CONSTAT	Les citoyens et citoyennes sont généralement perçus comme des clients utilisateurs de services alors qu'ils ont le potentiel d'être des acteurs capables de participation et de mobilisation. Les choix collectifs doivent être effectués en favorisant une action proactive suscitant l'adhésion des citoyens et citoyennes et du milieu.	
Objectif Action	Assurer une participation citoyenne municipale ♦ <i>Accroître l'implication des citoyens et citoyennes dans les orientations à prendre et dans la mise en œuvre des plans d'action</i>	★
Objectif Action	Favoriser les partenariats entre la municipalité et les organismes du milieu en terme de participation citoyenne ♦ <i>Organiser des rencontres entre les élus et les citoyens et citoyennes par l'entremise, entre autres, du réseau communautaire</i>	★
CONSTAT	L'action bénévole présente des signes évidents d'essoufflement et le recrutement devient un défi. Un manque de ressources bénévoles rend difficile la réponse à la demande grandissante en matière de services. Les intérêts premiers des nouveaux bénévoles divergent souvent des besoins de la communauté.	
Objectif Actions	Reconnaître, valoriser et promouvoir l'action bénévole (PRIORITÉ DE L'AXE 6 en sécurité alimentaire) ♦ <i>Valoriser l'action bénévole à tous les âges</i> ■ ♦ <i>Valoriser et encourager l'action bénévole auprès des clientèles</i> ■ ♦ <i>Reconnaître le travail non rémunéré et la valeur du travail bénévole</i> ■ ♦ <i>Valoriser et encourager la mise sur pied de services de cuisine en économie sociale</i> ● ♦ <i>Développer un volet « promotion de l'action bénévole » sur le site Internet de la Ville de Longueuil, en collaboration avec le milieu</i> ★ ♦ <i>Planifier des activités à l'occasion de la « Semaine de l'action bénévole » en collaboration avec le milieu</i> ★ ♦ <i>Promouvoir l'engagement bénévole auprès des employés de la Ville de Longueuil, des entreprises locales et des représentants du milieu économique</i> ■	
Objectifs	Offrir des services de soutien au recrutement et à la formation	●
	Sensibiliser les instances gouvernementales concernées en vue d'un soutien accru de l'État, en soutien à l'action bénévole	●
	Exercer une veille au sujet des études, tendances et principaux développements portant sur l'action bénévole et diffuser l'information	★

AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE

CONSTAT En plus des orientations communes à l'ensemble des chantiers, certaines orientations spécifiques ont été définies.

Le logement

CONSTAT Il n'y a pas de représentation citoyenne à la Table de coordination sur le logement social.

Objectif Réviser la composition de la Table de coordination sur le logement social pour notamment y inclure une représentation citoyenne

Action ♦ *Soutenir le comité pour favoriser la concertation et sa représentativité* ■

Le transport collectif des personnes

CONSTATS Il y a méconnaissance des besoins et des problématiques de transport vécus par certains groupes de citoyens et citoyennes et un constat d'absence d'intégration entre les différentes formes de transport collectif des personnes, qu'il s'agisse du transport en commun régulier, du transport adapté, du transport médical, du transport communautaire, du transport d'accompagnement, du covoiturage, du transport piéton et vélo, etc.
Il y a absence d'un forum d'échange et de concertation entre les organismes de transport, la Ville, les citoyens et citoyennes et les milieux scolaire, social et communautaire.

Objectif Mettre sur pied un comité permanent sur le transport, regroupant la Ville de Longueuil, le RTL et les autres organismes de transport et des représentants des milieux scolaire, social et communautaire, dont le mandat serait d'examiner les problématiques de transport, de rechercher et d'évaluer des solutions et de formuler des recommandations. Les citoyens et citoyennes et organismes seront invités à se joindre au comité à l'occasion de travaux les concernant

Actions

- ♦ *Statuer sur le mandat, la composition et les règles de fonctionnement du comité* ★
- ♦ *Préciser le rôle de la Ville de Longueuil en termes de soutien au comité* ★
- ♦ *Constituer le comité et amorcer les travaux* ★
- ♦ *Confier la mise en œuvre des actions à des organismes sociaux et communautaires et évaluer la possibilité que ceux-ci soient soutenus techniquement et financièrement par la Ville* ★

La sécurité des personnes et des biens

CONSTAT Il y a absence d'un portrait complet de la situation de la participation citoyenne en matière de sécurité publique.

Objectif Dresser le portrait de la participation citoyenne en matière de sécurité publique

Actions

- ♦ *Mettre sur pied un comité de travail regroupant les directions des services municipaux concernés (police, prévention des incendies, mesures d'urgence) dans le but d'identifier les pratiques existantes en matière de participation citoyenne (ex. : Parent-secours, programmes bénévoles de surveillance de quartiers, etc.)* ★
- ♦ *Élaborer un plan d'action qui favorisera les pratiques de participation citoyenne en matière de sécurité publique* ★

AXE 6 - LA PARTICIPATION CITOYENNE**La lutte à l'exclusion sociale**

CONSTAT	Une faible participation citoyenne est constatée dans les structures de gouvernance. Une partie importante de la population est exclue des processus décisionnels qui la concernent.	
Objectif	Développer des stratégies qui favorisent et facilitent la participation citoyenne, individuelle et collective dans les affaires municipales et régionales	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Adapter les structures à la participation citoyenne ★ ◆ Développer des processus de recrutement de citoyens et citoyennes par voie de mise en candidature plutôt que par nomination ★ ◆ Favoriser la participation de jeunes afin de leur permettre de vivre des expériences positives de participation à la vie civique ★ ◆ Considérer le recours aux structures démocratiques en place dans les groupes du milieu ★ 	
Objectif	Favoriser l'intégration des personnes « exclues » dans les processus de participation aux affaires municipales	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer des mécanismes de soutien favorisant la participation (ex. : accès à l'information et à la connaissance, services de garde et de transport, adaptation des horaires) ★ ◆ Développer le concept du « jumelage » comme formule d'accompagnement ★ ◆ Permettre des échanges favorisant la compréhension de la réalité des exclus ★ 	

L'aménagement urbain, l'environnement et hygiène publique

CONSTAT	Il y a absence d'une tribune permettant un échange soutenu entre l'administration municipale, les citoyens et citoyennes et les groupes du milieu en ce qui concerne les orientations municipales en matière d'environnement et de développement urbain.	
Objectif	Assurer la participation citoyenne et l'association aux partenaires du milieu dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action	
Action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer des mécanismes permanents de consultation dans le cadre de l'élaboration des projets touchant l'environnement et le développement urbain, notamment en lien avec la commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement durable (CATIDD) ★ 	

Liste des sigles et acronymes

AMT	Agence métropolitaine de transport
CAB	Centre d'action bénévole
CATIDD	Commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement durable
CDC	Corporation de développement communautaire
CIT	Conseil intermunicipal de transport
CITVR	Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRÉ	Conférence régionale des élus
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DEL	Développement économique Longueuil
DSP	Direction de la santé publique
HLM	Habitation à loyer modique
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MIRS	Maison internationale de la Rive-Sud
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMH	Office municipal d'habitation
OMHL	Office municipal d'habitation de Longueuil
OMIT	Organisme intermunicipal de transport
OMT	Organisme municipal de transport
OTA	Organisme de transport adapté
PDSC	Plan de développement social et communautaire
PMR	Personne à mobilité réduite
PRINSIP	Programme intégré de services et d'intervention en périnatalité
ROC	Regroupement des organismes communautaires
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SAMI	Service d'accompagnement médical intensif
SFIM	Services et formation aux immigrants en Montérégie
STM	Société de transport de Montréal
UPA	Union des producteurs agricoles
VDFR	Virage à droite sur feu rouge
VTOE	Voie à taux d'occupation élevé

*Préparé par le Service du développement et de la
concertation loisir, culture et vie communautaire
Publié par la Direction des communications
Ville de Longueuil*

Mars 2006

longueuil
